



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
CHAMPAGNE-ARDENNE

REGLEMENT DE LA CONSULTATION (RC)

Création ou restauration de mares à Ceffonds (52)

MAÎTRE D'OUVRAGE

LPO Champagne-Ardenne
Der Nature
Ferme des grands parts
51290 OUTINES

POUVOIR ADJUDICATEUR

M. le Président
LPO Champagne-Ardenne
Der Nature
Ferme des grands parts
51290 OUTINES

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour obtenir tous les renseignements d'ordre administratif et technique qui leur seraient nécessaires afin d'établir leur proposition, les candidats doivent contacter (par e-mail ou téléphone) au plus tard 15 jours avant la date limite de remise des offres :

Mr HERVE Christophe, Directeur,

LPO Champagne-Ardenne
Der Nature

Ferme des grands parts

51290 OUTINES

Téléphone : 03 26 72 54 47

Adresse de courrier électronique (courriel) : christophe.herve@lpo.fr

Une réponse sera alors adressée le plus rapidement possible au moins 7 jours avant la date limite de remise des propositions technique et financières.

MODE DE PASSATION

Le présent marché est une procédure adaptée qui respecte le Code des Marchés Publics et les différents seuils de procédure. Il est conforme à la procédure mise en place par la LPO CA et validée en Bureau du 11 Mai 2017.

REMISE DES OFFRES

Date et heure limites de réception : 15 septembre 2020 à 17h

1. OBJET DE LA CONSULTATION

Les travaux faisant l'objet de cette consultation concernent des créations et restaurations de mares par des travaux de terrassement sur la commune de Ceffonds (52) dans le cadre d'opérations d'amélioration de la Trame Verte et Bleue (TVB).

Lot 1 : Création de 7 mares sur la commune de Ceffonds (52)

2. CONDITIONS DE LA CONSULTATION

2.1. Définition de la procédure

Le présent marché est passé suivant la procédure adaptée, définie à l'article 28 du Code des Marchés Publics (CMP). Elle est lancée en vue de l'attribution d'un marché de services à prestations intellectuelles.

2.2 Prix

Le présent marché n'est pas un marché à tranche. Le prix des prestations (1 lot) faisant l'objet du marché est un prix forfaitaire pour chaque lot.

2.3. Nature de l'attributaire

Le marché (pour chaque lot) sera conclu de préférence avec un attributaire unique mais il pourra associer un autre prestataire pour des travaux particuliers. Le candidat fournira pour son prestataire les pièces demandées au paragraphe 4.4. « Composition de l'offre à remettre par les candidats »

2.4. Variantes

Les candidats doivent répondre à la proposition de base. Des variantes peuvent être autorisées mais les candidats détailleront dans leur réponse une proposition de base et une proposition « option ».

2.5. Délai de réalisation

La réalisation des travaux est prévue du **15 septembre 2020 au 15 mars 2021 et du 15 août 2021 au 31 décembre 2021.**

2.6. Modifications de détail au dossier de consultation

Le maître d'ouvrage se réserve le droit d'apporter des modifications de détail au cahier des charges joint avec ce règlement de consultation. Celles-ci doivent être communiquées au plus tard 10 jours avant la date limite fixée pour la remise des candidatures et des offres. Les candidats devront alors répondre sur la base du document modifié.

2.7. Modalités de règlement

Le paiement se fera par virement. Le prestataire fournira une facture et un RIB.

Le délai global de paiement est de 30 jours. Les paiements s'effectueront sous forme de virement au solde de l'opération.

2.8. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est de 120 jours ; il court à compter de la date limite fixée pour la remise des offres.

2.9. Clauses environnementales

L'objet même du marché comporte des éléments à caractère environnemental qui prennent en compte les objectifs de développement durable. Le prestataire trouvera ces éléments dans le document.

3. CLAUSE TECHNIQUES

Les détails techniques du projet et la description des prestations sont regroupés dans un document intitulé

« Cahier des charges pour consultation des entreprises concernant la création de mares à Ceffonds (52) »

4. DEROULEMENT DE LA CONSULTATION

4.1 Modalités de consultation et publicité

La LPO Champagne-Ardenne consultera au moins 4 prestataires en demandant des propositions financières et en expliquant de manière précise les besoins (caractéristiques techniques). Elle joint un règlement de consultation de la procédure et du choix de l'offre. Un avis à publicité sera également diffusé sur le site Internet de la LPO Champagne-Ardenne.

Dans le cadre du développement durable, le pouvoir adjudicateur souhaite que le retrait des documents (RC et caractéristiques techniques) se fasse de préférence par téléchargement sur son site internet. En cas de délivrance « papier » et sur demande expresse du candidat, les documents sont remis en un seul exemplaire.

Le mode de retrait du dossier de consultation ne conditionne pas le choix du mode de transmission de l'offre.

4.2 Transmission des offres

La transmission de l'offre peut se faire par e-mail ou par courrier. La proposition financière sera signée et datée par le(s) représentant(s) habilité(s) du candidat avec le cachet du candidat.

Elle sera envoyée à :

Mr le Directeur

LPO Champagne-Ardenne

Der Nature – Ferme des grands parts

51 290 OUTINES

Christophe.herve@lpo.fr

Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

4.3. Documents fournis aux candidats

Le dossier de consultation est remis gratuitement à chaque candidat.

Il comprend les pièces suivantes :

- le présent règlement de la consultation ;
- le cahier des charges.

4.4. Composition de l'offre à remettre par les candidats

La totalité des offres des candidats sera rédigée en langue française.

Le dossier à remettre par les candidats contiendra les pièces suivantes :

- Références similaires liées au marché ;
- Moyens humains de l'organisme ;
- Moyens techniques de l'organisme ;
- Une proposition technique et financière précise.

5. SELECTION DES CANDIDATURES - JUGEMENT DES OFFRES

5.1. Sélection des candidatures

Seules les offres reçues avant le 15 septembre 2020 seront étudiées.

5.2. Choix des offres

Le choix est fait par le Bureau de la LPO CA suite à une présentation des offres par le Directeur.

Le Bureau peut se réunir à cette occasion ou faire son choix par consultation électronique comme le prévoient les statuts de la LPO CA. Chaque candidat sera prévenu du choix réalisé.

5.3. Critères de choix

Les critères de choix pris en compte par le Bureau de la LPO CA seront :

- Coût de la prestation ;
- Expérience du prestataire pour les travaux demandés ;
- Développement durable ;
- Capacité à répondre aux critères optionnels demandés ;
- Capacité à respecter les délais.